



## ELECTRICITE DE GUINEE (EDG SA)



ELECTRICITE  
DE GUINEE

# Projet d'Amélioration de l'Accès à l'Electricité en Guinée Phase 2 (PAAEG 2)

## APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

POUR LE RECRUTEMENT D'UN EXPERT INTERNATIONAL EN SAUVEGARDES SOCIALES  
DU PAAEG 2  
(CONSULTANT INDIVIDUEL)

AMI N° 03/ME/EDG/PAAEG 2/2026

Secteur : Energie

Date de début : 18 mai 2026

Date de fin : 04 juin 2026

### 1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Gouvernement guinéen avec l'appui de la Banque mondiale a préparé un schéma de développement des réseaux électriques de Conakry. Depuis plusieurs décennies, le secteur de l'électricité en Guinée souffre d'un déficit chronique entre l'offre et la demande en raison du faible niveau de production d'énergie électrique et de l'insuffisance du réseau de transport et de distribution.

Le problème de déficit et la qualité d'approvisionnement en électricité limitent la participation du secteur privé au développement économique du pays ainsi qu'à l'amélioration des conditions de vie des populations. En vue d'éliminer ces contraintes dans l'approvisionnement fiable en électricité des populations, le Ministère de l'énergie et de l'hydraulique a initié des projets d'extension des réseaux de distribution, à travers le projet d'amélioration de l'accès à l'électricité en Guinée (PAAEG).

Dans le cadre du déroulement du programme national d'accès à l'électricité à moindre coût, en lien avec ses options stratégiques de mobilisation des ressources financières, le Gouvernement de Guinée a élaboré le Projet d'amélioration de l'accès à l'électricité en Guinée (PAAEG). Pour sa mise en œuvre, le Gouvernement a sollicité un financement de la Banque Mondiale et un financement de l'Agence Française de Développement (AFD).

La première phase du projet débutée en 2019, est en cours d'exécution et la date de clôture est prévue pour juin 2025. En prélude des préparatifs des documents du nouveau projet (PAAEG 2) par l'emprunteur avec le concours de la Banque Mondiale, un certain nombre d'instruments de planification et outils de sauvegarde environnementale et sociale sont en cours d'élaboration. Il s'agit de la mise en place des outils cadre devant orienter la conception des instruments opérationnels :

L'un des principaux défis du nouveau projet consiste à améliorer la viabilité de la compagnie nationale d'électricité (Électricité de Guinée, EDG) et à maintenir les tarifs d'électricité à un niveau socialement acceptable.

Cette phase 2 du projet PAAEG est un financement des projets d'investissement (IPF) de 200 millions de dollars avec des conditions basées sur la performance (CBP) et un cofinancement du projet. Il complétera la première phase démarrée en 2019 et qui doit s'achever en décembre 2025.

Sa mise en œuvre va renforcer la dynamique de l'accès à l'électricité pour tous, tout en mettant en œuvre des réformes globales pour assurer la viabilité financière du secteur.

Le projet proposé soutiendra le développement de projets solaires afin d'augmenter les capacités en matière d'énergie renouvelable, de rendre plus d'énergie disponible en prévision de l'augmentation de la demande et de réduire les coûts des combustibles fossiles. Le projet proposé s'inscrit dans le cadre de l'initiative M300 sur l'énergie et devrait également générer d'importants co-bénéfices climatiques.

Une évaluation environnementale et sociale a été faite pour la phase 1 du projet, sous le régime des politiques opérationnelles de la Banque Mondiale (OP) et a consisté en la conduite de deux études cadres, notamment un Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) et un Cadre de Politique de Réinstallation des Populations affectées (CPRP).

Ces études ont permis la classification du projet en Catégorie « B » par la Banque Mondiale, c'est-à-dire que le projet génère des impacts négatifs sur l'environnement de moindre ampleur, de nature très locale et non irréversibles.

A cette phase de préparation de l'extension du projet-PAAEG 2- , il est également exigé de réaliser une étude cadre, avec les instruments de sauvegarde, conformément aux politiques de sauvegarde de la Banque Mondiale ; en occurrence le CGES.

## **2. OBJECTIF DE LA MISSION :**

Par la nature, la localisation, les caractéristiques et l'envergure des activités envisagées dans le cadre de sa mise en œuvre, le Projet d'Amélioration de l'Accès à l'Electricité en Guinée dans sa phase 2 est potentiellement associé à des risques et impacts environnementaux et sociaux y compris sécuritaires majeurs. C'est pourquoi il est classé « projet à risque élevé » selon la législation nationale et les critères de classification environnementale et sociale de la Banque mondiale. Huit (08) Normes Environnementales et Sociales (NES) de la Banque mondiale sont pertinentes pour s'appliquer au projet afin de prévenir les risques et atténuer les impacts négatifs sur l'environnement et la population qui pourraient découler de sa mise en œuvre. Il s'agit de la : NES n°1 « Évaluation et gestion des risques et des impacts environnementaux et sociaux » ; NES n° 2 « Emploi et conditions de travail » ; NES n° 3 «Utilisation rationnelle des ressources et prévention et gestion de la pollution » ; NES n° 4 « Santé et sécurité des populations » ; NES n° 5 « Acquisition des terres, restrictions à l'utilisation des terres et réinstallation involontaire » ; NES n° 6 «Préservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles biologiques » ; NES n° 8 « Patrimoine culturel » et NES n° 10 « Mobilisation des parties prenantes et information ».

En conséquence, le Gouvernement Guinéen se doit de préparer les instruments environnementaux et sociaux suivants : (i) un Plan d'Engagement Environnemental et Social (PEES) ; (ii) les Procédures de Gestion de la Main-d'œuvre (PGMO) ; (iii) un Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) ; ainsi que (iv) des études d'impact environnemental et social (EIES) et plans d'action de réinstallation (PAR) associés aux différentes infrastructures à construire et ou réhabiliter

Afin d'assurer un meilleur suivi de la gestion environnementale, sociale et sécuritaire des investissements projetés, le Gouvernement Guinéen, en accord avec la Banque mondiale, se propose d'utiliser une partie des ressources du projet pour le recrutement d'un(e) Expert en Sauvegarde Sociale pour le compte de l'Unité de Gestion du Projet.

Les présents termes de référence (TDR) situent le mandat et le profil requis pour le poste du (de la) Spécialiste en Sauvegarde Sociale.

Le Gouvernement de Guinée a l'intention d'utiliser une partie des montants du financement pour les services d'un « Expert en Sauvegarde Sociale » pour la mise en œuvre des mesures sociales du projet. Les services attendus de l'expert, sont d'assister l'Unité de Gestion du Projet (UGP).

### **3. NATURE ET ETENDUE DES PRESTATIONS :**

Sous l'autorité et la supervision du Coordonnateur du Projet, l'Expert en sauvegarde sociale a pour mission d'exécuter le programme de travail dans le domaine des sauvegardes sociales conformément à la réglementation nationale et aux exigences de la Banque. A ce titre, il est chargé de :

#### **A. Tâches transversales :**

1. Assurer la prise en compte des exigences sociales nationales et des Normes Environnementales et Sociales de la Banque mondiale à toutes les étapes du cycle du projet : planification, études, passation des marchés, travaux, réception, exploitation et clôture.
2. Contribuer à la planification annuelle des activités du projet en matière de sauvegardes sociales, en lien avec les instruments E&S approuvés (PEES, EIES, PGES, PAR, PMPP, PGMO, etc.).
3. Veiller à l'intégration systématique des clauses environnementales et sociales dans les dossiers d'appel d'offres, contrats de travaux, contrats de prestations et conventions avec les partenaires d'exécution.
4. Assurer la coordination avec les services techniques, autorités locales, entreprises, missions de contrôle, partenaires institutionnels et parties prenantes pour toutes les questions sociales du projet.
5. Participer aux missions de supervision de la Banque mondiale, au suivi des engagements du PEES et à la mise en œuvre des recommandations issues des missions d'appui.
6. Contribuer au renforcement des capacités des entreprises, collectivités locales, services techniques déconcentrés et personnel de l'UGP sur les exigences sociales applicables au projet.
7. Assurer la capitalisation des expériences, la documentation des bonnes pratiques et le transfert de compétences au personnel désigné de l'UGP.
8. Exécuter toute autre tâche relevant de ses compétences, à la demande du Coordonnateur du Projet.

#### **B. Tâches spécifiques**

##### **1. Gestion des risques sociaux et instruments de sauvegarde**

1. Réaliser le screening social systématique de toutes les activités et sous-projets du PAAEG 2 afin d'identifier les risques et impacts sociaux potentiels et de déterminer les instruments requis.
2. Appuyer la préparation, la mise à jour, la validation et la mise en œuvre des instruments sociaux du projet, notamment les PAR, PMPP, PGMO, plans VBG/EAS/HS et tout autre instrument requis.

3. Assurer la conformité sociale du projet par rapport à la réglementation nationale, aux accords de financement et aux exigences des bailleurs.
4. Assister à la mise en œuvre des activités de pré-construction conformément aux instruments approuvés.

## **2. Réinstallation, compensation et inclusion sociale**

1. Superviser la mise en œuvre des mesures de compensation, de réinstallation et d'accompagnement des personnes affectées.
2. Veiller à la prise en compte spécifique des femmes, jeunes, personnes handicapées et autres groupes vulnérables dans les activités du projet.
3. Assurer la formalisation et le suivi de l'intégration du genre et de l'inclusion sociale dans les différentes composantes du projet.
4. Participer à la mise en œuvre des recommandations relatives au genre et à la prévention des violences basées sur le genre dans la zone du projet.

## **3. Mobilisation des parties prenantes et gestion des plaintes**

1. Organiser et suivre les activités de consultation, communication communautaire, mobilisation citoyenne et engagement des parties prenantes dans les zones d'intervention.
2. Assurer la mise en place, l'opérationnalisation et le suivi du Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP), y compris les plaintes sensibles liées aux VBG/EAS/HS.
3. Assurer l'intermédiation sociale dans les zones du projet et contribuer à la prévention et à la résolution des conflits communautaires.
4. Servir d'interface entre le projet et les partenaires concernés pour la bonne application des dispositions sociales pendant les réalisations physiques.

## **4. Suivi opérationnel des travaux et performance sociale**

1. Assurer le suivi des risques sociaux liés aux travaux et à l'exploitation : emploi local, conditions de travail, travail des enfants, sécurité communautaire, afflux de main-d'œuvre, cohabitation chantier-communautés.
2. Assurer le suivi de la mise en œuvre des mesures sociales prévues dans les PGES, PAR et autres instruments durant les travaux.
3. Effectuer des missions régulières de terrain et proposer les mesures correctives nécessaires.
4. Contribuer aux réceptions provisoires et définitives des travaux en veillant au respect des obligations sociales des contrats.

## **5. Suivi-évaluation et reporting**

1. Participer à la collecte et à l'analyse des données de suivi-évaluation du volet social du projet.
2. Préparer et soumettre les rapports circonstanciels, mensuels, trimestriels, annuels et tout autre rapport requis sur la performance sociale du projet.
3. Suivre l'ensemble des activités du projet relatives aux sauvegardes sociales et produire les tableaux de bord nécessaires au pilotage.

L'Expert en sauvegarde sociale contribuera à un programme de renforcement de capacités des assistants et jeunes diplômés, travaillant avec lui et sur tous les aspects de son domaine de compétence. L'objectif du renforcement de capacités est de développer et renforcer la capacité du Client dans la réalisation de projets de même nature.

#### 4. ÉVALUATION ANNUELLE ET CRITÈRES DE PERFORMANCE :

##### 4.1 Critères d'évaluation des performances de l'Expert en Sauvegarde Sociale

Les performances de l'Expert en Sauvegarde Sociale seront évaluées périodiquement par le Coordonnateur du Projet, sur la base des critères ci-après : la conformité technique et performance en sauvegardes sociales, la gestion opérationnelle et résultats terrain, la qualité des livrables et la gestion professionnelle, les produits attendus, les documents de planification, les Rapports techniques périodiques, spécifiques et annuel ou final et le **Rapport final de mission** à la fin du contrat, en version provisoire puis définitive après intégration des observations de l'UGP (Pour plus de détails voir TDR).

#### 5. QUALIFICATIONS ET EXPERIENCES REQUISES

➤ **Formation :**

- Être titulaire au moins d'un diplôme (BAC+5) en études environnementales ou sciences sociales ou toute autre discipline équivalente ;

➤ **Expériences dans le domaine de la mission :**

- Avoir au moins 10 années d'expérience professionnelle dont au moins 5 années d'expérience pertinente en études sociales, la réalisation des activités d'autonomisation des femmes, la gestion des groupements/associations/ONGs etc., dans la mise en œuvre des Plans d'Action de Réinstallation et de Compensation et activités connexes dans les projets financés par la Banque mondiale, la BAD et de l'Union Européenne ;

➤ **Autres atouts :**

- Avoir des expériences similaires à celle du projet de construction de ligne de transport électrique Moyenne et basse tension et des postes associés ;
- Avoir des connaissances des dispositions et normes internationales en matière de sauvegarde environnementale et sociale des principaux Bailleurs de fonds. Particulièrement la connaissance des procédures de sauvegardes de la Banque mondiale, de la BAD et de l'Union Européenne ;
- Avoir des connaissances des logiciels de cartographie (MapInfo, ArcGis, ...) ;
- Avoir une capacité de communiquer très bien à l'écrit et à l'oral en français et en anglais ;
- Ne pas avoir été défaillant dans le cadre de l'exécution des précédents contrats au niveau des projets financés par les partenaires de développement (fournir les références professionnelles antérieures).

**Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires (TDRs) à l'adresse e-mail ci-après : [procurmentpaaeg2edg2025@gmail.com](mailto:procurmentpaaeg2edg2025@gmail.com)**

## 6. METHODE DE SELECTION

L'Expert en sauvegarde sociale sera sélectionné suivant les méthodes de sélection des consultants individuels par appel à candidature et définies dans le « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs de FPI » de la Banque mondiale, septembre 2025 (7ème édition).

## 7. DUREE ET LIEU DE LA MISSION

Les services d'appui à l'UGP pourraient commencer dès le début du 2<sup>ème</sup> semestre 2026 et devraient se réaliser sur une période de 12 mois renouvelable sur la base des performances du Consultant.

Son bureau sera basé à Conakry, au siège de l'Unité de Gestion du PAAEG 2 avec des déplacements dans les zones du Projet et l'expert en sauvegarde sociale est appelé à s'occuper lui-même de son logement dans son lieu de résidence permanente.

Le moyen logistique pour les déplacements pendant les temps de service est fourni par le client et en dehors des temps de travail et de mission sur le terrain, le Consultant se prendra en charge pour ses déplacements.

## 8. DOSSIER A FOURNIR

Le dossier de candidature devra comporter les pièces ci-après :

- ✓ Une lettre de motivation signée,
- ✓ Les copies certifiées conformes des diplômes ;
- ✓ Le curriculum vitae (CV) détaillé ;
- ✓ Les attestations ou certificats de bonne fin d'exécution de services similaires rendus.
- ✓ Des coordonnées des 3 derniers employeurs.

**Des vérifications pourraient être faites sur les dossiers fournis.**

**Un entretien (ou interview) pourrait être organisé, au besoin, pour les candidats présélectionnés sur la base de l'examen et évaluation de leurs dossiers.**

## 9. DEPOT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les expressions d'intérêt doivent être déposées ou transmises par courrier électronique à l'adresse mentionnée ci-dessous, au plus tard **le 04 juin 2026 à 10 H 00 TU** et porter expressément la mention : « **Recrutement d'un Expert international en Sauvegardes Sociales pour le Projet PAAEG 2.** »

Unité de Gestion du Projet d'Amélioration de l'Accès à l'Electricité en Guinée Phase 2 (PAAEG 2)  
A l'attention de Monsieur Boubacar Sadio SOW, Spécialiste en Passation de marchés du PAAEG 2  
Quartier Lambanyi à côté de l'Université Mahatma Gandhi, Commune de Lambanyi  
Conakry- République de Guinée, Tél : (+224) 628 27 16 77

E-mail : [procurmentpaaeg2edg2025@gmail.com](mailto:procurmentpaaeg2edg2025@gmail.com) et Copies [sse.paaeg2@gmail.com](mailto:sse.paaeg2@gmail.com) et [sanopaese@gmail.com](mailto:sanopaese@gmail.com)

Fait à Conakry, le 18 mai 2026

**Le Spécialiste en Passation de marchés du PAAEG 2**

**Boubacar Sadio SOW**